



Sans justificatif ou hors délai, la demande ne sera pas prise en compte.

Les représentants légaux sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes (règlement du 14 juillet 2004, art. 10)

Demande complétée par les parents

Centre scolaire Bourg Ville A Ville B Ville C Bâtiaz Charrat Vernayaz

Degré 1H 2H 3H 4H 5H 6H 7H 8H

Demande également adressée au Cycle d'orientation pour un-e frère/sœur oui non

Type de demande Jour(s) Joker, sans justificatif Demande ordinaire, avec justificatif

Nom, prénom, téléphone du représentant légal _____

Nom, prénom de l'élève _____

Nom, prénom de l'enseignant-e _____

Congé souhaité du _____ au _____

Motif de la demande ***Nous vous remercions de joindre les justificatifs nécessaires***

Date _____ Signature du/des parent(s) _____

➤ **Ce document est à transmettre à l'enseignant-e titulaire de votre enfant.**

Décision de la Direction

- Le congé est ... accordé par la Direction
 est refusé par la Direction
 transmis à l'inspectrice scolaire (plus de 9 demi-journées)

Remarque

Date _____ Signature _____

Un recours peut être adressé par écrit

à Mme **Dominique DELALOYE**, inspectrice scolaire, Arrondissement III, Case postale 409, 1920 Martigny
(dominique.delaloye@admin.vs.ch), en adressant une copie à la Direction des Ecoles, rue des Ecoles 9, 1920 Martigny
ecoles.primaires@villedemartigny.ch



Préavis du-de la titulaire

Justificatif fourni OUI NON

Jours Joker déjà utilisés 0 1 2

Le congé est ...

la demande est transmise à la Direction (plus d'une ½ journée)

Préavis positif négatif

Remarque :

Date _____ Signature _____